

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société d'officiers suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

feu portatives seront toujours égales, sinon supérieures, à celles des autres puissances. »

Sociétés d'officiers suisses.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués de Zurich, les 4 et 5 septembre écoulé, ne nous étant pas encore parvenu, nous devons renvoyer à un prochain numéro le compte-rendu annoncé dans notre dernière livraison (p. 507).

SECTION DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Le canton de Neuchâtel compte plusieurs sections, dont deux seules sont actuellement en activité, celle de Neuchâtel et celle de la Chaux-de-Fonds. Le comité central a été confié en 1881 à la section de Boudry laquelle, espérons-le, apportera elle aussi son contingent de vie.

Il ne nous appartient pas de rendre compte des délibérations et des travaux de nos sections sœurs, mais il nous a paru utile de nous servir de l'intermédiaire de la *Revue militaire* pour constater, selon le vœu de notre assemblée générale, que nous ne sommes pas demeurés tout-à-fait inactifs et qu'une certaine vie militaire n'a cessé de se manifester dans les montagnes neuchâteloises.

Sous la direction du nouveau comité composé de MM. Ed. Perrochet, lieutenant-colonel d'artillerie, président, Charles DuBois, major d'infanterie, caissier et Charles Humbert, lieutenant d'infanterie, secrétaire, la section de la Chaux-de-Fonds a organisé pendant l'année 1881-1882 plusieurs tirs au revolver, auxquels une quinzaine d'officiers en moyenne ont pris part.

Pendant un de ces exercices, il a été lancé 15 pigeons voyageurs venant de Couvet et qui y sont rentrés assez péniblement vu le temps très défavorable.

Une douzaine d'officiers ont pris un ou deux cours d'équitation au manège de notre ville.

Quant aux conférences elles ont eu pour sujets les questions suivantes :

Trois séances consacrées à l'étude d'un intéressant travail de la section de Neuchâtel sur la défense du Jura neuchâtelois contre une attaque de l'Ouest.

Une séance, bataille de St-St Quentin. M. le capitaine adjudant Louis Courvoisier-Guinand.

Une séance, bataille de Wissembourg. M. le 1^{er} lieutenant Louis Bourquin.

Deux séances, historique de la question des fortifications en Suisse, et analyse de la littérature sur ce sujet. M. le lieutenant-colonel Edouard Perrochet.

Trois séances, tactique de l'infanterie, M. le major Charles DuBois. Pendant l'hiver qui commence, nous avons lieu d'espérer que de nombreuses conférences auront lieu et que, comme précédemment, elles seront suivies de discussions familières instructives.

Le Comité

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DE CARABINIERS.

Programme de concours.

Aux officiers de l'armée suisse !

Dans son assemblée générale du 5 novembre, la Société suisse des officiers de carabiniers a décidé d'ouvrir, entre les officiers de l'armée suisse, un concours sur les quatre questions suivantes, et elle les invite tous à y prendre part.

I. L'existence des bataillons de carabiniers dans notre armée de milices est-elle encore justifiée, et peuvent et doivent-ils, comme bataillon d'élite dans la division, être employés, de préférence, à de certains buts ?

Par quels moyens pourrait-on en faire de véritables bataillons d'infanterie d'élite, soit, comment faut-il en organiser le recrutement et l'instruction pour parer à l'incontestable et constante déchéance des bataillons de carabiniers ?

II. Démonstration d'une tactique juste du feu d'infanterie et cela au moyen d'un certain nombre de thèmes simples de combat, dans lesquels les facteurs suivants doivent se trouver dans des proportions telles qu'un résultat soit probable :

a) Force du détachement de tirailleurs, sa formation, sa position sur le terrain, la position du corps de chaque homme.

b) Nature du but, (genre de l'arme, force du détachement, formation, mouvements éventuels et leur direction, état des lieux, soit nature du terrain).

c) Distance du tir (on ne demande pas un nombre déterminé de mètres, mais l'indication des limites dans lesquelles se tiendrait la vraie distance si elle était exactement mesurée, par exemple 300-400, 600-800, 900-1200 mètres, etc., selon le plus ou moins de justesse dans l'appréciation des distances)

d) Hauteurs respectives des positions, température, vent.

e) Position de la hausse.

f) Genre du feu et but.

III. Comment les prescriptions sur le choix des aspirants-officiers doivent-elles être appliquées et quel développement faudrait-il leur

donner pour obtenir les meilleures garanties que le choix porte exclusivement sur des sujets qualifiés ?

IV. La prescription de l'instruction de tir allemande, suivant laquelle, pour les distances dépassant la portée de la hausse, on doit, en principe, viser un but en prenant de l'empire de hausse, peut-elle être combinée avec celles de notre instruction pour le tir en campagne ou non, et si oui, l'acceptation de ce principe n'est-elle pas à recommander pour l'instruction de tir donnée à notre infanterie ?

Des prix de 100 fr. pour la question I, de 75 fr. pour les questions II et III et de 50 fr. pour la question IV seront délivrés aux meilleurs travaux.

Chaque travail devra porter un *motto* et être envoyé avant le 1^{er} avril à M. le major Ernst, à Neu-Pfuegen près de Winterthour.

Le nom de l'auteur doit être joint au travail, mais dans une enveloppe fermée portant la répétition du *motto*.

Nous espérons qu'un grand nombre d'officiers s'occuperont de la solution des questions indiquées. Les travaux primés seront publiés en leur temps.

Zurich, le 20 novembre 1882.

Pour le Comité central,
Le secrétaire : E. KEYSER, lieut.-colonel.

BIBLIOGRAPHIE

Das Infanteriefeuer, par le colonel-divisionnaire Rothpletz. — 1 vol.
Huber. Frauenfeld, 1882. Prix : 3 fr.

Sous ce titre, l'auteur publie un livre rempli d'enseignements pratiques et théoriques précieux pour les officiers de tous grades.

Cet ouvrage complète les données contenues dans notre dernière instruction sur le tir, il ouvre un champ d'étude à ceux qui s'intéressent à notre armement.

L'ouvrage, divisé en trois chapitres, traite des matières suivantes :

I^{er} CHAPITRE. — Du feu direct et de son emploi.

- a) Des diverses sortes de feux ;
- b) L'emploi des diverses sortes de feu ;
- c) Du point de mire ;
- d) De la dispersion normale et artificielle des coups ;
- e) De l'emploi du feu de masse.

II^e CHAPITRE. — Du feu indirect et de son emploi contre des ouvrages de défense et terrasses.

- a) De l'orientation en général ;